

# « APPELEZ-NOUS "PLATE-FORME DE SERVICES" »

Spécial OCAM

Rencontre avec Jean-François Tripodi, directeur général de Carte Blanche Partenaires, qui revient notamment sur la réforme du RAC zéro et son impact.

## Quelle analyse faites-vous des textes de la réforme 100 % santé et de son application ?

Malgré les réseaux, une partie de la population a des difficultés à accéder à des équipements audio et dentaires. La réforme présente donc une réelle avancée sur ces points.

En optique, cette réforme ne va rien changer à l'accès aux soins. Il aurait été beaucoup plus productif de demander à toutes les complémentaires santé de mettre en place un réseau et de prévoir un socle commun d'un panier RAC zéro, plutôt que de définir des règles techniques totalement irréalistes en termes de gestion. Cette réforme n'intègre pas que des soins, mais des actions de prévention dentaire et un suivi audio plus réglementé. Avec notre offre optique Carte Blanche-Prysme, nous avons anticipé les annonces de la campagne présidentielle en proposant un équipement de qualité, sans reste à charge et de fabrication française, en partenariat avec des verriers de renom.

## Quels seront les changements induits par la mise en place du panier RAC zéro ?

Nous estimons l'utilisation du panier RAC zéro à 10 % en optique, 30 % en audio et 46 % en dentaire. En optique, notre offre Prysme va intégrer des montures à 30 €, puisque nous n'avons pas le choix. Les verres que nous proposerons respecteront les normes du RAC zéro, mais apporteront la qualité de nos partenaires verriers. En audio, nous avons estimé le nombre d'acquisitions supplémentaires à 450 000, la première année à effet plein. Notre activité va donc s'accroître, y compris dans le suivi et l'accompagnement. Malheureusement, le prix plancher de 950 € en 2020 fera augmenter notre offre actuelle à 790 €. En dentaire, les paniers RAC zéro et maîtrisés se basent sur des critères esthétiques, avec des matériaux variant en fonction de la localisation de la dent. La population aura du mal à comprendre et les dentistes vont se trouver face à des difficultés. Le coût va également largement augmenter pour les complémentaires santé, de 500 Ms € à 600 Ms € selon nos estimations.

## Cette réforme aura-t-elle un impact sur votre organisation ?

La réforme va entraîner des changements majeurs sur le plan informatique et en matière de communication vers nos réseaux. Notre système d'information évolue depuis le 1<sup>er</sup> janvier pour l'audioprothèse et le 1<sup>er</sup> avril pour le dentaire. Il faut transformer la nomenclature, adapter les tarifs, segmenter les prestations, etc. L'accompagnement et le conseil à l'assuré seront renforcés. Notre chatbot (agent conversationnel) pour la santé visuelle sera étendu au parcours de soins auditifs et bucco-dentaires. Nous y intégrerons, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, une analyse de devis en temps réel avec des explications sur le 100 % santé. En dentaire, nous ouvrons un réseau de chirurgiens-dentistes implantologues, également le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les contraintes



« Nous estimons l'utilisation du panier RAC zéro à 10 % en optique, 30 % en audio et 46 % en dentaire. »

de 100 % santé vont entraîner une hausse du risque de fraude, nous augmentons donc le personnel qui lui est dévolu. Notre outil de détection des factures à risque fait aussi l'objet d'une amélioration en continu, grâce à l'IA. Notre mission depuis toujours est d'accompagner les assurés dans le parcours de santé. Ne nous appelez plus réseau, appelez-nous « plate-forme de services ». Depuis vingt ans Carte Blanche Partenaires a intégré dans ses services l'ensemble régulation tarifaire et prévention.

## Avez-vous d'autres projets pour Carte Blanche Partenaires ?

Nous allons bientôt proposer une prise de rendez-vous avec les ophtalmologues. Nous sommes également en train de mettre en place notre modèle en matière de télémedecine, à la suite des travaux du CB Lab – notre laboratoire d'innovation participative – pour un lancement en milieu d'année prochaine. Nous avons aussi été accrédités bureau d'études pour traiter les données de santé (voir l'encadré ci-dessous) par la Cnil. C'est une première, nous sommes le seul acteur du secteur de l'assurance à avoir obtenu cette habilitation. C'est aussi la démonstration qu'une plate-forme de services santé comme la nôtre a la capacité de traiter les données du SNDS et d'apporter des services aux complémentaires santé en traitant leurs données de remboursement, les données de santé du réseau et celles du SNDS.

→ Propos recueillis par Emilie Guédé

## Désormais une activité de bureau d'études

Carte Blanche Partenaires a reçu l'autorisation de la Cnil pour développer une activité de bureau d'études, le 26 avril. La plate-forme devient sous-traitant, responsable de la mise en œuvre du traitement de données et chargée de leur analyse, après avoir réalisé un engagement de conformité auprès de la commission. Elle aura accès aux données du SNDS et pourra conduire des études à des fins de santé publique pour des Ocam et des laboratoires pharmaceutiques. Objectif : contribuer à la connaissance des dépenses de santé, médico-sociales et d'Assurance-Maladie, ainsi qu'à l'étude de la prévention et à l'innovation.